

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE CUGNAUX

Département de la Haute-Garonne

L'an deux mille dix et le douze février, le Conseil Municipal de la Commune de CUGNAUX étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ces séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Philippe GUERIN, Maire.

**Etaient présents : MM GUERIN, MARLOYE, TOLSAN, GAZAGNE ABOUZEIR, DUPIN, VRECORD MITEL, PREVOT, THIBAUT, PHILEMONT MONTOUT, BLANC, HANDSCHUTTER, GUERIN Pierre, HARDY, GALIBERT, ADJOUALE, COULON, BENCHICK, COURONNAUD, AUJOUAT, CHALEON, MESSAL, ROURE, MAURY, RIPOCHE, MARSAT, SANCHEZ.**

**Absents ayant donné procuration :**

- Régine SAINT LEBES donne procuration à Anna Rita MARLOYE
- Raymond GRANJA donne procuration à Guy THIBAUT
- Pierre GIL donne procuration à Jean Louis DUPIN
- Lise MASSON donne procuration à François TOLSAN
- Isabelle ROLLAND donne procuration à Pierre GUERIN
- Marie Thérèse PETY donne procuration à Isabelle MAURY

**Absent : Mme Geneviève DECLERCQ**

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; ayant obtenu la majorité des suffrages, Monsieur Fabien BENCHIKH a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Date de convocation : 5 février 2010**

**Date d'affichage : 5 février 2010**

**Nombre de Conseillers en exercice : 33**

**Nombre de Conseillers présents : 26**

**Votants : 32**

**POUR : 9 (MM AUJOUAT, PETY pp, CHALEON, MESSAL, ROURE, MAURY, RIPOCHE, MARSAT, SANCHEZ)**

**CONTRE : 20 (MM GUERIN, MARLOYE, TOLSAN, DUPIN, VRECORD MITEL, PREVOT, THIBAUT, PHILEMONT MONTOUT, BLANC, GUERIN Pierre, HARDY, ADJOUALE, COULON, BENCHICK, COURONNAUD, SAINT LEBES pp, GRANJA pp, GIL pp, MASSON pp, ROLLAND pp)**

**ABSTENTION : 3 (MM GAZAGNE ABOUZEIR, HANDSCHUTTER, GALIBERT)**

**Procurations de vote : 6**

**Vœu présenté par le Groupe Servir Cugnaux conformément à l'article 22 du règlement intérieur du conseil municipal adopté le 02/04/2008**

## **VOEU SUR L'AVENIR DE FRANCAZAL**

Depuis l'annonce de la fermeture de la base aérienne de Francazal , mi- 2008, nous sommes

tous convaincus que la reconversion du site passe par l'élaboration d'un projet ambitieux. Compte tenu de l'importance des surfaces disponibles, plus de 290 hectares situés sur le territoire des communes de Toulouse, Portet sur Garonne et Cugnaux, ce projet doit être mené dans une démarche intercommunale où la Communauté Urbaine du Grand Toulouse aura un rôle déterminant.

Dans les prochains jours le préfet doit réunir le comité de pilotage relatif à la reconversion du site. Par ce vœu, les élus de Cugnaux tiennent à exprimer leur point de vue sur la reconversion de ce site situé, pour sa plus grande partie, sur leur commune.

**CONSIDERANT :**

1- Que la loi sur le Grenelle de l'environnement a pour objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre, qu'en conséquence la loi préconise la non augmentation des capacités aéroportuaires.

- Que le trafic aérien est générateur de nuisances sonores et atmosphériques, qu'il porte ainsi doublement atteinte à notre santé.

- Que le projet de LGV Paris Toulouse ne peut être ambitieux que s'il existe une réelle volonté de report de l'avion vers le train dans les déplacements nationaux.

- Que le diagnostic du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la grande Agglomération Toulousaine prévoit un accroissement démographique de 15 000 habitants par an pour les deux prochaines décennies.

- Que le PADD, projet d'Aménagement et de Développement Durable de ce SCoT fixe dans ses objectifs stratégiques :

- la lutte contre l'étalement de l'Urbanisation et la multiplication des déplacements automobiles.

- la promotion et la mise en œuvre de mixité urbaine et la densification des territoires.

- la polarisation sur des territoires à VIVRE (habitat-emploi-service)

- la garantie de sécurité et de santé des populations.

- Que l'urbanisation équilibrée (habitat-emploi) de ce territoire de Franczal constitue enfin une opportunité de développement de ce secteur Sud Ouest, longtemps oublié ou abandonné avec une continuité des espaces justifiant un véritable axe pour des transports en commun performant et de qualité.

- Que le Plan d'Exposition au Bruit (PEB) et la piste sont une coupure du territoire, relevée comme une faiblesse dans le développement, dans l'Agenda 21 communal.

Le Conseil Municipal est donc appelé à :

- Se prononcer contre le projet de transfert de **l'aviation d'affaire** de l'aéroport de Toulouse Blagnac, qui ne peut être que la première étape d'un processus d'activité aéroportuaire beaucoup plus vaste et dangereux pour l'avenir de l'aire urbaine Toulousaine.

- Se prononcer pour un aménagement urbain **Habitat-Activités** comme reconversion du site de Franczal. Ce choix est incompatible avec le maintien de la piste.

Entendu l'exposé de Monsieur le Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **EMET UN AVIS DEFAVORABLE** à cette proposition de vœu.

Pour copie conforme,  
Le Maire  
Philippe GUERIN